

Quai public

Règlement 558-2025

TARIFICATION 2025

UTILISATEURS	TOUT TYPE D'EMBARCATION
Propriétaires/Résidents de Lac-Simon 	25 \$
Visiteurs	110 \$ (pour chaque mise à l'eau)

Le droit d'accès à la plage du Centre Touristique du lac Simon à Duhamel est compris SEULEMENT dans la tarification des utilisateurs : Propriétaires – Résidents de Lac-Simon.

En fonction du règlement 558-2025, les propriétaires/résidents à Lac-Simon, pourront faire vidanger, au quai public et sans frais, leur embarcation. Pour les non-résidents, le coût est de 20 \$ par vidange. Ce service est disponible sur demande seulement.

Le lavage de chaque embarcation est obligatoire avant chaque mise à l'eau, pour tous les usagers.

Sur ce lac, nous vous demandons de respecter les limites de vitesse, d'avoir une bonne conduite et de faire preuve de civisme.
Ensemble, ayons la santé de notre lac à cœur et gardons-le propre.

Nous vous souhaitons une bonne saison estivale!